

**SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016****RAPPORT N° EDU 11****■ DIRECTION****■ DIRECTION DÉVELOPPEMENT****9366****4 - Mission Education****41 - Tourisme**

Il convient en préambule de rappeler les incidences des lois de réforme territoriale (MAPTAM et NOTRe) et notamment la suppression de la clause générale. Pour autant, dans le domaine du tourisme, le législateur a confirmé qu'il n'existait pas de « blocs de compétences » pour l'une ou l'autre des parties. Les textes adoptés prennent donc en compte les réalités transversales d'un secteur qui implique tous les niveaux de collectivités et qui touche, outre les aspects économiques, aux aspects sociaux, culturels et patrimoniaux.

Dans cet écosystème institutionnel et collaboratif, le département de Meurthe-et-Moselle continue à occuper une place particulière et se positionne comme l'échelon de proximité, pivot entre la région et les intercommunalités, la métropole du Grand-Nancy et le futur pôle métropolitain. En tant qu'acteur institutionnel, il intervient également comme garant d'une cohérence de l'équité et de la cohésion territoriale.

Enfin, le département, en respect de ses obligations légales d'avoir un Comité Départemental du Tourisme, apportera également en 2017 une subvention à Meurthe-et-Moselle Tourisme, régie départementale dotée de l'autonomie financière.

Pour le BP 2017, les missions tourisme doivent aussi prendre en compte la démarche départementale d'appui au déploiement d'une économie plus solidaire ancrée sur les territoires, et ce, dans de nouveaux périmètres (région métropole, pôle métropolitain, transfrontalier...) et qui nécessite des interventions partagées, articulées et complémentaires.

Au regard de ces éléments contextuels, l'ensemble des partenariats en cours fait l'objet d'un réexamen à la lumière des orientations prises en 2015 et 2016 :

- maintien de missions d'expertise et d'animation des acteurs de Meurthe-et-Moselle Tourisme,
- poursuite du retrait progressif du soutien direct aux réseaux d'acteurs,
- poursuite des actions structurantes comme les labels accueil vélo, et vignobles et découvertes,

- poursuite du rôle du département comme partenaire aux côtés des territoires en ingénierie et expertise,
- développement des coopérations notamment transfrontalières pour devenir un territoire attractif (tourisme de mémoire, marketing digital..).

## **PROGRAMME 144 – SOUTIEN AUX ACTEURS TOURISTIQUES**

Le budget mobilisé en 2017 est de **121 000 €**.

Compte tenu du programme d'actions engagées sur 2016 et 2017 par Meurthe-et-Moselle Tourisme et par le département, le montant des crédits alloués est ventilé comme suit :

### **Meurthe-et-Moselle Tourisme**

Le Comité Départemental du Tourisme, dénommé Meurthe-et-Moselle Tourisme a été internalisé au 1er janvier 2014, sous la forme d'une régie à autonomie financière.

Pour 2017, ses missions et son périmètre ont été adaptés aux objectifs de la collectivité. Aussi le département consacrera-t-il 30 000 € pour le fonctionnement de la régie, montant identique par rapport à 2016.

### **Organisation des réseaux et soutien aux acteurs**

Le soutien aux actions de mise en réseau des acteurs touristiques a vocation à être transféré progressivement aux autres collectivités (région Grand Est, métropole, pôle métropolitain, intercommunalités).

L'enveloppe consacrée à l'organisation de réseaux touristiques et le soutien aux acteurs s'élèvera par conséquent en 2017 à **21 000 €**.

### **Subvention solidaire**

Il est proposé de continuer à soutenir la démarche interdépartementale et interrégionale du Piémont Vosgien dans le cadre du contrat de destination du Massif des Vosges à hauteur de **9 000 €**.

### **Opérations diverses**

Un crédit de **61 000 €** sera consacré aux projets et études liés à la déclinaison des politiques publiques, dont la co-construction d'une stratégie touristique métropolitaine et régionale et qui vise à positionner le département. :

- 16 000 € en complément d'étude (contribution du département au futur schéma de développement touristique, organisation de filières communes entre les 10 départements et ADT de la région Grand Est),
- 5 000 € pour l'entretien des totems et pupitres de l'aire de Toul - Dommartin,

- 2 000 € pour le projet national DATA Tourisme sur lequel le département est engagé (délibération en date du 22/06/2015),
- 5 000 € pour la co-construction de projets touristiques dans le domaine de l'itinérance et des déplacements doux,
- 7 000 € pour la structuration touristique de coopérations transfrontalières et notamment tourisme de mémoire et marketing touristique digital (dans le cadre des projets Interreg V).

Par ailleurs, un montant de 26 000 € est réservé pour le soutien à l'opéra de plein air.

## **PROGRAMME 149 - MEURTHE-ET-MOSELLE TOURISME BUDGET ANNEXE**

Devenue régie à autonomie financière du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle depuis le 1er janvier 2014, Meurthe-et-Moselle tourisme, (comité départemental du tourisme) réunit sous ses statuts des conseillers départementaux et des acteurs du territoire, dispose d'un budget annexe et renforce sa mission d'espace privilégié de la confrontation et de la concertation avec les professionnels du tourisme et des loisirs.

En 2017, les missions de Meurthe-et-Moselle Tourisme porteront notamment sur les domaines suivants :

- le développement des réseaux pour décloisonner l'économie touristique solidaire,
- l'organisation de la concertation et la coordination entre tous les organismes qui participent dans le département à la réalisation de la politique touristique,
- les études, l'observation économique, les statistiques départementales dans le domaine du tourisme et des loisirs, en coordination avec les Observatoires Régionaux du Tourisme,
- la définition d'une organisation touristique efficace pour la Meurthe-et-Moselle en liaison avec les territoires,
- la poursuite d'une action partenariale sur les cœurs de métiers en lien avec la politique départementale,
- l'identification des enjeux du développement touristique à l'échelle du département, de la métropole du Grand-Nancy, du futur pôle métropolitain de l'engagement transfrontalier et de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine (Grand Est),
- la représentation du département et de MMT (Meurthe-et-Moselle Tourisme) au sein des organisations nationales et notamment le réseau national des destinations départementales, le Massif des Vosges et la mise en œuvre du projet national DATATOURISME,
- le rôle d'assemblée consultative sur les enjeux touristiques du développement du département,
- les missions d'information, de soutien de l'attractivité du territoire, de veille et d'observation,

- l'animation des réseaux publics, parapublics et privés autour des enjeux du développement touristique,
- l'animation départementale du SITLOR (Système d'Information Touristique Lorrain),
- le déploiement des labels « vignobles et découvertes » et « accueil vélo ».

A cet effet, le département apportera à la régie (service public administratif), une subvention de 30 000 € pour son fonctionnement : études, prestations diverses (26 039 €), cotisations notamment au réseau national des destinations départementales (RN2D– 3 500 €), à l'association attractivité France tourisme (Adhésion 200 €), à l'association française des journalistes et écrivains du tourisme (AFJET–100 €) et à l'association des journalistes du tourisme (150 €) et au club du lundi (11€).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 02, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

---

## **DELIBERATION**

### **RAPPORT N° 11 - 4 - MISSION EDUCATION - 41 - TOURISME**

M. MINELLA, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

## Dépenses de fonctionnement

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2016	proposition du président CP 2017
<b>Mission</b>	<b>Développement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Tourisme</b>	<b>95 000</b>	<b>121 000</b>
<b>Programme</b>	P 144 - Soutien aux acteurs touristiques	95 000	121 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	35 000	41 000
65	Autres charges de gestion courante	60 000	80 000
	<b>TOTAL</b>	<b>95 000</b>	<b>121 000</b>

## BUDGET PRIMITIF 2017 DE MEURTHE-ET-MOSELLE TOURISME

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

Le budget principal participe à hauteur de 30 000 € au budget de fonctionnement de MMT et à hauteur de 0 € au budget d'investissement de MMT.

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a building. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN